



# Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé (DEES)

## Personnes concernées et pré-requis

Avant de commencer votre parcours de VAE, il est important de vérifier les prérequis exigés par le certificateur pour le diplôme visé. Ces conditions sont obligatoires. Vous devez justifier de leur détention au moment du passage devant le jury en fin de parcours de VAE.

Votre entrée en VAE est conditionnée par la confirmation de votre candidature, qui repose sur votre dossier de recevabilité. Ce dossier met en valeur vos expériences professionnelles et personnelles et démontre leur adéquation avec le parcours visé.

Avoir une expérience significative sur le terrain en lien avec le DEES

Être inscrit sur France VAE et avoir initié votre parcours.

Pour les salariés du public et les indépendants avoir reçu la recevabilité.

*Si vous êtes en situation de handicap, indiquez-nous vos besoins lors de l'inscription*

## Le diplôme d'Educateur Spécialisé

L'éducateur spécialisé intervient dans le cadre des politiques partenariales de prévention, de protection et d'insertion. C'est un professionnel du travail social.

Il travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire ou pluriprofessionnelle. Son intervention s'effectue dans le respect du projet institutionnel et de l'expression de la demande des personnes accompagnées.

En fonction de son cadre institutionnel et de ses missions, il est amené à organiser et/ou coordonner des projets et/ou mobiliser des équipes dans la mise en place d'actions socio-éducatives en interne ou dans le cadre de travail en partenariat. Il est en lien avec des partenaires et des réseaux d'acteurs du territoire. L'éducateur spécialisé est en veille professionnelle et développe une expertise sur les évolutions du secteur ou de l'environnement dans lequel il agit et intervient. Il intègre les évolutions dans son activité et dans ses modes d'intervention et partage ses analyses avec les acteurs concernés.

Le référentiel est structuré en 8 blocs de compétences (DEES – [RNCP37676](#)). [L'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé](#) présente les dispenses des domaines de compétences selon la certification détenue par le candidat. Vous avez la possibilité de valider un /ou des blocs de compétences selon vos besoins.

Les huit blocs de compétences sont les suivants :

- Bloc 1 : Construction de la relation éducative



- Bloc 2 : Analyse de la construction d'un accompagnement éducatif
- Bloc 3 : Implication de la personne ou du groupe dans son projet éducatif
- Bloc 4 : Conception et conduite d'un projet éducatif
- Bloc 5 : Expression et communication écrite et orale
- Bloc 6 : Communication professionnelle en travail social
- Bloc 7 : Connaissance et analyse des contextes institutionnels
- Bloc 8 : Mobilisation des acteurs et des partenaires

### **Bloc 1 – Construction de la relation éducative**

Ce bloc concerne l'établissement d'une relation éducative fondée sur l'accueil, le respect de la singularité de la personne et une posture éthique.

Il mobilise des compétences liées à la création d'un cadre adapté à la rencontre, à l'utilisation du quotidien comme support éducatif, au soutien de l'expression des personnes et à l'animation des dynamiques collectives.

Dans le cadre de la VAE, vous serez amené à montrer comment vous construisez une relation éducative, comment vous favorisez la participation des personnes accompagnées et comment vous créez des espaces propices au travail éducatif.

### **Bloc 2 – Analyse de la construction d'un accompagnement éducatif**

Ce bloc porte sur l'analyse des besoins, des attentes, des ressources et de la situation globale de la personne ou du groupe.

Il implique de prendre en compte l'autonomie, l'accès aux droits, la citoyenneté et les ressources de l'environnement afin de construire un accompagnement ajusté.

Dans votre dossier de validation, vous devrez mettre en évidence votre capacité à analyser une situation éducative, à identifier les leviers d'accompagnement et à soutenir la personne dans le développement de ses capacités.

### **Bloc 3 – Implication de la personne ou du groupe dans son projet éducatif**

Ce bloc concerne la participation active de la personne ou du groupe aux différentes étapes de l'accompagnement éducatif.

Il mobilise des compétences d'observation, d'analyse, de diagnostic partagé et de co-construction avec la personne accompagnée.

Dans la démarche VAE, il vous sera demandé d'illustrer comment vous associez les personnes aux décisions qui les concernent et comment vous favorisez leur place d'acteur dans leur parcours.

### **Bloc 4 – Conception et conduite d'un projet éducatif**

Ce bloc porte sur l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation d'un projet socio-éducatif individuel ou collectif.



Il implique de co-construire un projet à partir d'une analyse partagée, d'animer le quotidien, de conduire des actions éducatives et d'ajuster les pratiques en fonction des effets observés. Dans le cadre de la VAE, vous devrez montrer comment vous concevez un projet éducatif, comment vous le déployez dans votre pratique et comment vous en évaluez les effets.

### **Bloc 5 – Expression et communication écrite et orale**

Ce bloc concerne la transmission de l'information, la rédaction d'écrits professionnels et l'usage des outils numériques dans un cadre éthique.

Il renvoie à votre capacité à formaliser, organiser et partager des informations utiles dans le respect des droits des personnes accompagnées.

Dans votre parcours VAE, ce bloc pourra notamment se traduire par la qualité de vos écrits, votre capacité d'argumentation et votre manière de rendre compte de votre pratique professionnelle.

### **Bloc 6 – Communication professionnelle en travail social**

Ce bloc porte sur le travail d'équipe, la dynamique institutionnelle et la communication professionnelle avec les différents acteurs du champ social.

Il comprend la capacité à s'inscrire dans une équipe, à assurer la cohérence de l'action socio-éducative, à présenter un projet et à représenter le service ou l'institution.

Dans le dossier de validation, vous devrez expliciter comment vous coopérez avec les professionnels, comment vous participez à la dynamique collective et comment vous communiquez dans un cadre institutionnel.

### **Bloc 7 – Connaissance et analyse des contextes institutionnels**

Ce bloc concerne la compréhension des cadres institutionnels, l'évolution des pratiques et l'inscription de l'action éducative dans un environnement professionnel en transformation.

Il implique de développer une posture réflexive, de contribuer à l'évaluation des pratiques et de faire évoluer son intervention en fonction des contextes.

Dans le cadre de la VAE, vous devrez montrer comment vous situez votre action dans un environnement institutionnel donné et comment vous mobilisez l'analyse de pratique pour ajuster votre intervention.

### **Bloc 8 – Mobilisation des acteurs et des partenaires**

Ce bloc porte sur la capacité à travailler en partenariat et en réseau autour du projet socio-éducatif. Il mobilise des compétences de coordination, de coopération, de partage de connaissances et de contribution à l'évaluation des dispositifs ou des politiques publiques.

Dans votre dossier, il sera important d'illustrer la façon dont vous mobilisez les acteurs utiles à l'accompagnement, développez des relations partenariales et inscrivez votre action dans une logique collective et territoriale.



## Les objectifs de la démarche VAE

La [loi de modernisation sociale de janvier 2002](#) a ouvert une nouvelle voie d'obtention d'un diplôme ou d'un titre : la **Validation des Acquis de son Expérience, dite VAE**.

Jusqu'alors, pour obtenir un diplôme ou un titre, il fallait apprendre sur les bancs de l'école, du centre de formation ou du CFA, et se soumettre à des épreuves de validation des apprentissages. Le législateur a donc estimé que les acquis développés au cours d'une vie professionnelle et sociale, dans quelque branche que ce soit, à quelque niveau que ce soit, ont la même valeur que les acquis d'une formation de même domaine et de même niveau.

Aussi, depuis 2002, toute personne pouvant justifier de trois années d'expérience professionnelle ou bénévole, peut postuler à une *certification*. La [loi du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi](#) puis le [décret d'application du 27 décembre 2023](#) ont considérablement assoupli le dispositif :

- Il n'est aujourd'hui plus nécessaire de justifier d'un certain nombre d'années d'expériences, il faut simplement justifier d'une activité en rapport avec le contenu de la certification visée ;
- Les expériences des proches aidants peuvent être prises en compte ;
- Il est possible d'envisager de ne valider que certains blocs de compétences et pas seulement l'ensemble de la certification ;
- Le parcours VAE peut prévoir un accompagnement mais aussi des actions de formation et des mises en situation professionnelles ;
- Il est possible de demander à son employeur un congé de VAE d'une durée de 48 heures.

La loi prévoit que le candidat à la VAE peut bénéficier d'un accompagnement pour préparer sa VAE. Mais [la circulaire de 2019](#) organisant la VAE précise que cet accompagnement, souhaitable n'est pas obligatoire. Rien n'est dit non plus sur les modalités de l'accompagnement.

## L'accompagnement à la VAE

La [Charte nationale de l'accompagnement VAE](#) donne un certain nombre de repères quant aux engagements de votre accompagnatrice/future architecte VAE :

**Vous proposer des délais d'attente et des durées en cohérence avec vos besoins et vos contraintes.** Ainsi, votre accompagnatrice s'engage à :

- Répondre à votre demande d'accompagnement dans un délai maximum de trente jours ;
- Etablir, en accord avec vous, le programme et le calendrier de votre accompagnement.

**Vous fournir les ressources documentaires nécessaires à la valorisation de votre expérience,** notamment :

- Le référentiel de la certification visée ;
- Les moyens d'accès aux bases de données nationales (Répertoire national des certifications professionnelles) ;



- Des ressources documentaires pour développer vos compétences et valoriser vos expériences.

**Vous garantir la qualité des prestations d'accompagnement.** Ainsi, votre accompagnatrice :

- Vous apporte une aide rigoureuse et méthodique au cours d'entretiens individuels et/ou collectifs ;
- Crée les meilleures conditions pour faciliter l'expression de votre expérience.

**Être à l'écoute de vos remarques :**

- En vous informant sur les moyens de formuler vos remarques ou vos réclamations et en leur apportant une réponse systématique ;
- En vous interrogeant régulièrement sur vos attentes et votre satisfaction sur la qualité de ses prestations ;
- En tenant compte de vos remarques pour progresser en qualité ;
- Par ailleurs, l'autorité certificatrice est également à l'écoute de vos remarques sur la qualité des prestations réalisées.

## Les étapes de la VAE

### La faisabilité

Cette première étape permet de rendre officielle votre démarche de validation des acquis de l'expérience.

L'architecte accompagnateur de parcours étudie avec vous vos expériences et transmet le dossier de faisabilité au certificateur. Le certificateur a 2 mois pour donner ou non la recevabilité.

Vous devez donc avoir une expérience en lien avec le DEES. C'est le rôle de l'architecte de s'assurer de l'adéquation du diplôme visé avec vos expériences et compétences.

Si vous ne souhaitez pas être accompagné, vous avez la possibilité de faire vous-même le dossier de faisabilité sur France VAE.

Un premier entretien d'une heure maximum est réalisé en visioconférence pour établir la faisabilité du projet et la demande de recevabilité. Vous devrez alors fournir un CV actualisé où vous mentionnerez l'ensemble des expériences en lien avec la certification choisie. Cette étape concerne uniquement les candidats inscrits sur France VAE qui n'ont pas encore reçu la recevabilité.

Nous définirons lors de l'entretien de faisabilité la durée de l'accompagnement.

### Le dossier de validation

Cette deuxième étape démarre dès vous recevez une réponse positive à votre recevabilité. Ce dossier va vous permettre de mettre à jour vos compétences, savoirs et connaissances en lien direct avec le référentiel du diplôme visé.

Pour constituer votre dossier de validation, nous programmerons en visioconférence des séances de travail de 1 à 3 heures maximum et établirons ensemble un planning prévisionnel. Il vous sera nécessaire de fournir un travail personnel entre les séances d'accompagnement.

### L'oral du jury de validation



Pour les candidats inscrits sur France VAE, c'est l'architecte de parcours qui se charge du dépôt de votre dossier de validation auprès du certificateur sur la plateforme France VAE. Pour certains diplômes, vous devrez également déposer votre dossier de validation sur la plateforme du certificateur.

N'oubliez pas de garder un exemplaire papier que vous pourrez apporter le jour de votre oral si vous le souhaitez. Les dates de passage de l'oral sont fixées par le certificateur qui vous enverra un convocation.

Votre dossier de validation est présenté au jury lors d'un oral. Vous pouvez ainsi obtenir soit :

- une **validation totale**, vous êtes alors titulaire du diplôme visé
- soit une **validation partielle**, ce qui conduit le jury à définir les compétences devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire
- soit **aucune validation**, dans ce cas vous pouvez faire une formation pour obtenir le diplôme ou acquérir un peu plus de compétences professionnelles et repasser le diplôme par la Validation des Acquis de l'Expérience.

### L'entretien post-jury

Après l'oral devant le jury, nous analysons ensemble les conclusions du jury pour coconstruire la suite de votre parcours.

## Les objectifs pédagogiques de l'accompagnement VAE

L'accompagnement VAE se réalise exclusivement à distance grâce à des entretiens individuels en visioconférence qui répondent à plusieurs objectifs pédagogiques :

- **Réaliser un diagnostic et une étude de faisabilité afin d'être recevable à la VAE :** accompagnement à la constitution du dossier de faisabilité
- **Accompagner le candidat à la rédaction du dossier de validation afin de lui permettre d'obtenir en totalité ou en partie le diplôme visé par la recevabilité :** étude du contenu du référentiel (sous forme de carte mentale), verbalisation et analyse de vos expériences et compétences, développement de vos compétences grâce à des compléments formatifs sous forme d'apports de connaissances, accompagnement à la rédaction de votre dossier de validation
- **Préparer l'entretien oral devant le jury :** aide à la préparation de la présentation orale du contenu du dossier de validation, préparation aux éventuelles questions du jury, soutenance blanche
- **Faire le bilan de l'accompagnement :** réalisation d'un entretien post-jury

Un espace de travail collaboratif en ligne sur Dropbox vous permet d'accéder à de nombreuses ressources pédagogiques et de partager vos travaux avec votre accompagnatrice : livret de suivi du candidat, modèle de dossier de validation, référentiel, fiche RNCP, lectures.

Des objectifs pédagogiques seront fixés avec vous pour chaque séance et nous privilégierons des méthodes actives qui vous permettront d'être pleinement acteur de votre parcours VAE.



## Suivi et évaluation

Un livret de suivi du candidat, reprenant les objectifs de la démarche VAE, nous permettra de garder traces des points travaillés lors des rendez-vous individuels, des difficultés rencontrées mais aussi des objectifs pédagogiques atteints.

La lecture régulière de vos travaux d'écriture ainsi que les échanges lors des rendez-vous individuels permettront à votre accompagnatrice d'évaluer vos progressions au regard des attendus du référentiel.

Un questionnaire de satisfaction vous est transmis à l'issue de l'accompagnement.

Les résultats des questionnaires de satisfaction et les éventuelles réclamations font l'objet d'une analyse annuelle. Ils alimentent la démarche d'amélioration continue de l'accompagnement VAE (évolution des supports, ajustement des modalités, enrichissement des ressources). Un dispositif de réclamation est accessible par courriel ou courrier, avec réponse systématique apportée au candidat.

## Conditions matérielles

Formation disponible en distanciel (visioconférence) et en présentiel (tiers-lieu le Boada à Cahors) : il est nécessaire d'avoir un ordinateur avec audio et vidéo ainsi qu'une adresse mail.



Le Lab'ESCOSA met en œuvre les aménagements nécessaires pour faciliter l'accès des personnes en situation de handicap (adaptation des supports, aménagement du rythme, possibilité de recourir à des outils compensatoires). Les données personnelles des candidats sont traitées dans le respect de la réglementation en vigueur (RGPD) et font l'objet d'une confidentialité strictement garantie.

## Durée et dates

Entre 12 et 30 heures. Moyenne conseillée : 24 heures

Nous fixerons ensemble les dates de rendez-vous individuel

## Tarifs et délais d'accès

Tarif horaire pour l'accompagnement à la rédaction du livret de validation et pour le rendez-vous post-jury : 80€ TTC

Les frais de jury sont de 300€ pour les diplômes de l'éducation nationale (du niveau 3 au niveau 6) et sont finançables via le CPF ou les OPCO

Après accord du devis, la programmation de la prestation se fera en accord avec le commanditaire dans un délai maximum de 15 jours

## Accompagnatrice VAE

[Marie Cassagnes](#), doctorante en sciences de l'éducation et de la formation et formatrice-consultante, formée à l'accompagnement VAE (novembre 2024) et formée pour exercer en tant qu'architecte de parcours VAE.

## Modalités d'accès

L'accès à un accompagnement VAE peut être initié, soit par l'employeur, soit à l'initiative du salarié avec l'accord de ce dernier, soit à l'initiative propre du salarié.

L'accompagnement VAE est éligible au CPF. Des prises en charge par votre OPCO sont également possibles (*Le Lab'ESCOSA est certifié Qualiopi pour la VAE*).

Pour être accompagné dans la rédaction de votre dossier de validation et la préparation à l'oral, il existe deux possibilités, selon votre situation :

- **Pour les salariés du privé et les demandeurs d'emploi** : Inscription sur France VAE et prise en charge par notre architecte accompagnateur de parcours qui vous expliquera les possibilités de financement, se chargera de votre parcours et de votre accompagnement.



- **Pour les salariés de la fonction publique** : Inscription auprès du DAVA de votre région pour votre demande de recevabilité et le dépôt du dossier de validation. **Financement par le CPF ou l'employeur**

L'organisation logistique, technique, pédagogique et financière est établie lors des divers échanges entre le Lab'ESCOSA et le client.

Après validation des modalités pédagogiques, financières et logistique de l'accompagnement, une convention de formation ou un contrat de formation est transmis au client, avec un document permettant de transmettre au Lab'ESCOSA l'identité des stagiaires.

Une convocation est transmise quelques jours avant le début de l'accompagnement au candidat et, éventuellement à son employeur. Une feuille de présence est signée par le candidat après chaque rendez-vous. Un certificat de réalisation est transmis au candidat à la fin de l'accompagnement (sous condition de participation effective).

## Poursuite de carrière

Ce diplôme vous permettra d'accéder à des postes visant à mettre en œuvre des [interventions socio-éducatives](#), dans des contextes de travail variés (handicap, pauvreté, protection de l'enfance, etc.).

Il vous est ensuite possible de poursuivre votre carrière en accédant au diplôme de [médiateur familial](#), au [Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale \(CAFERIUS\)](#), au [Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale \(CAFDES\)](#) mais aussi au [Diplôme d'Etat d'ingénierie sociale](#).